La réforme des retraites est-elle vraiment nécessaire ?

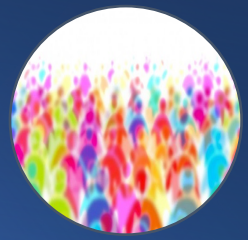

- Promesse de campagne d'E MACRON
- Argument gouvernement E BORNE : « Réforme indispensable pour la pérennité de notre système de retraite »
- Réaction syndicale forte :
  - Même les Syndicats modérés contre (CFDT / CFE-CGC)
  - Rapport du COR conclue à une stabilité
- Président élu pour faire barrage au RN
  - Pas légitime
- Réforme injuste ?
  - Femmes sont pénalisées car temps partiel
- Débat parlementaire : Enjeu de majorité avec LR
  - LR : carrière longue 20 -21 ans
  - Rappel : Campagne présidentielle : 65 ans

Les réformes

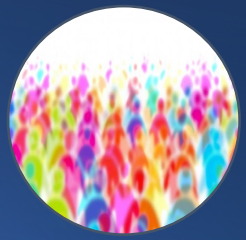

- 1945 : Création du système de retraite (régime général)
  - Age de départ : 65 ans
  - Durée de Cotisations : 37,5 ans
  - Indexation des pensions sur les salaires
- 1982 : Mitterrand
  - Age de départ : 60 ans
- 1987 : Réforme Chirac-Seguin
  - Indexation des pensions sur l'inflation (-20 %)
- 1993 : Réforme Balladur – Veil
  - Durée de Cotisations : 40 ans dans le privé
  - 25 meilleures années au lieu de 10 dans le privé
- 1995 : Tentative de Juppé
  - Alignement privé / Public et Fin des régimes spéciaux
- 2003 : Réforme Raffarin – Fillon
  - Durée de Cotisations : 40 ans pour privé et public (Sf régime spéciaux) puis passage progressif à 42 ans en 2020
  - Surcote et décote (perte 5% / an)
- 2007 : Sarkozy
  - Durée de Cotisations : 40 ans pour les régimes spéciaux
- 2010 : Réforme Fillon – Woerth
  - Age de départ : 62 ans
  - Fin de décote : 67 ans
- 2014 : Réforme Touraine
  - Age légal + 1 trimestre tous les 3 ans de 2020 à 2035 → 43 ans (Génération 1975)

La réforme du gouvernement

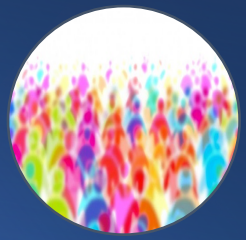

- Age légal de départ : + 3 mois / an jusqu'en 2030 soit 64 ans
- Durée de cotisation : + 4 trimestres / an jusqu'en 2027 soit 43 ans (Accélération Touraine)
  - Trimestres comptabilisés pour les aidants familiaux et TUC (Années 80)
- Suppression des régimes spéciaux avec clause du grand-père
- Carrières longues :
  - 58 ans si début de carrière à 16 – 18 ans → 60 ans
  - 60 ans si début de carrière à 20 ans → 62 ans
- Minimum pension : 85 % du SMIC soit 1200 €
  - Déjà prévu dans la réforme Fillon de 2003 mais non mise en application
- Compte Professionnel de Prévention (C2P)
  - Prise en compte de l'usure professionnelle pour charges lourdes et postures pénibles
  - Création d'un fonds d'investissement pour la prévention (1 Mds €)
  - Intégration dans le reconversion professionnelle
- Départ à 62 ans en cas d'invalidité, d'incapacité ou d'inaptitude

Arguments du gouvernement

1. Programme du président pour l'élection présidentielle
   - Les français ont validé cette réforme par leur vote
   - Gauche : Réforme non légitime car les électeurs n'ont par voter pour E Macron mais contre M LEPEN
   - Début d'une remise en cause du principe même de la 5ème république
   - E Macron 2021 : « Je sais que nombre de nos compatriotes ont voté pour moi non pour les idées que je porte mais pour faire barrage à celles de l'extrême droite. Je veux ici les remercier et leur dire que j'ai conscience que ce vote m'oblige pour les années à venir »
2. Réforme nécessaire pour maintenir l'équilibre sur la base du rapport du COR

Que dit le COR ?

La France vieillit

Les hypothèses démographiques établies par l'INSEE

- **Indice de fécondité** 1,83 en 2021
- **Espérance de vie** de 90 ans pour les femmes et de 87,5 ans pour les hommes en 2070 (+4,6 ans pour les femmes et + 8,2 ans pour les hommes qu'en 2021)
- **Solde migratoire** de +70 000 personnes par an

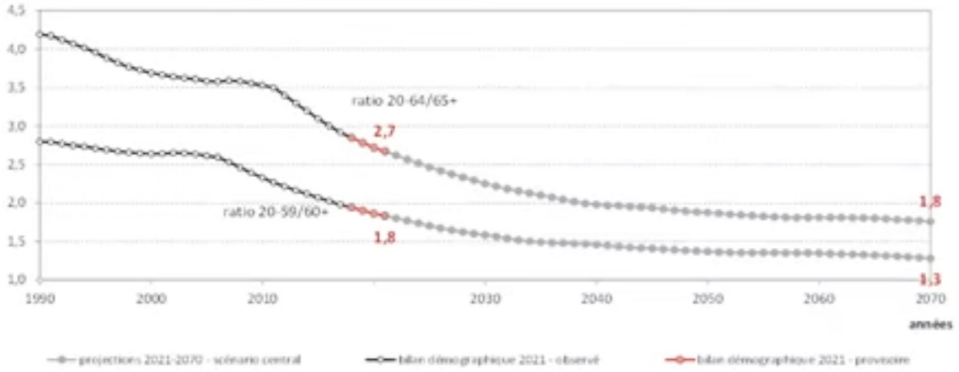

Rapports démographiques des populations de 20-59 ans (20-64 ans) rapportés aux 60 ans et plus (respectivement 65 ans et plus), observés puis projetés

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, France entière à partir de 2014.
Source : INSEE, estimations de population (provisoires pour 2019-2021) et projections de population 2021-2070.

Les hypothèses de long terme (à partir de 2032) fixées par le COR

- La croissance annuelle de la productivité du travail détermine le salaire, et partant le PIB. Le COR retient quatre scénarios :

Croissance annuelle de la productivité du travail (valeurs de long terme atteintes à partir de 2032)			
0,7 %	**1,0 %**	**1,3 %**	**1,6 %**

- **Le taux de chômage cible retenu par le COR est de 7% en 2032** (avec variantes à 4,5% et à 10%)

Les dépenses

Une dynamique contenue de la part des dépenses de retraite dans le PIB

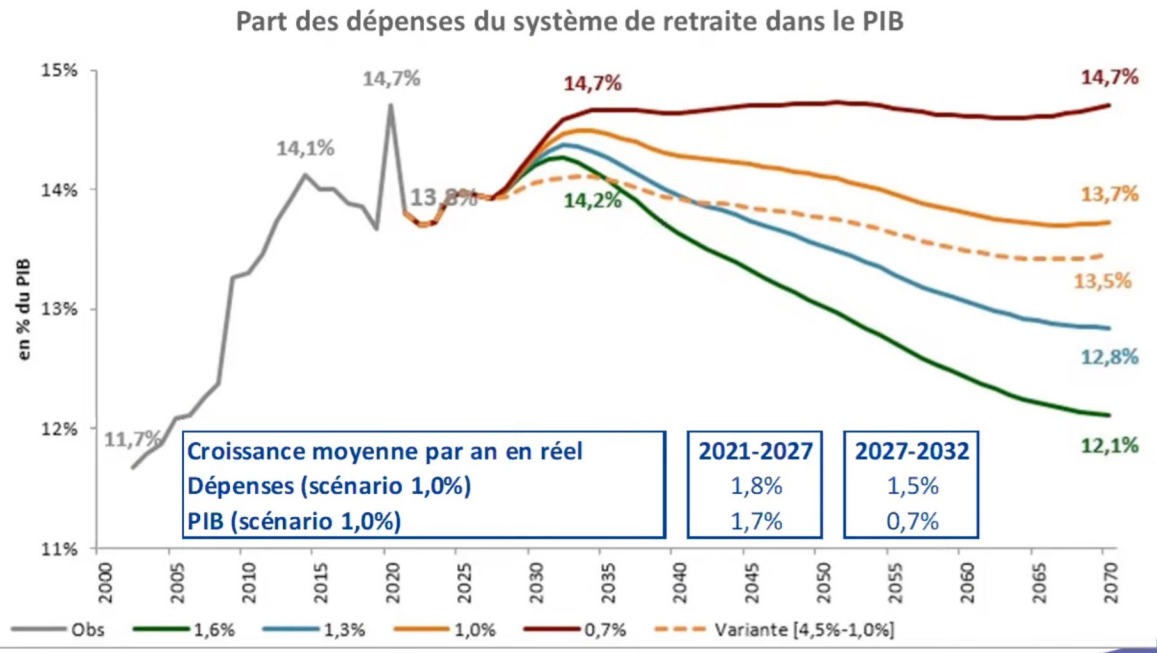

Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; comptabilité nationale INSEE et projections COR2022.

Malgré le vieillissement de la population, une baisse ou quasi-stabilisation des dépenses dans le PIB liée à la diminution relative de la pension

Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; comptabilité nationale INSEE et projections COR2022.

Ratio cotisants/retraités

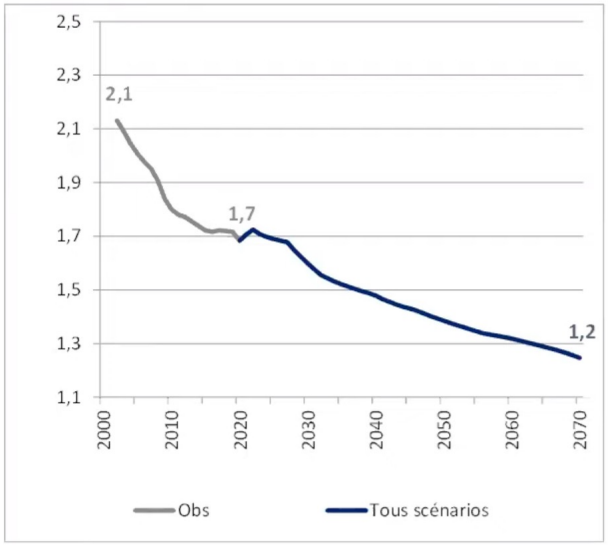

Pension retraités / rémunérations actifs

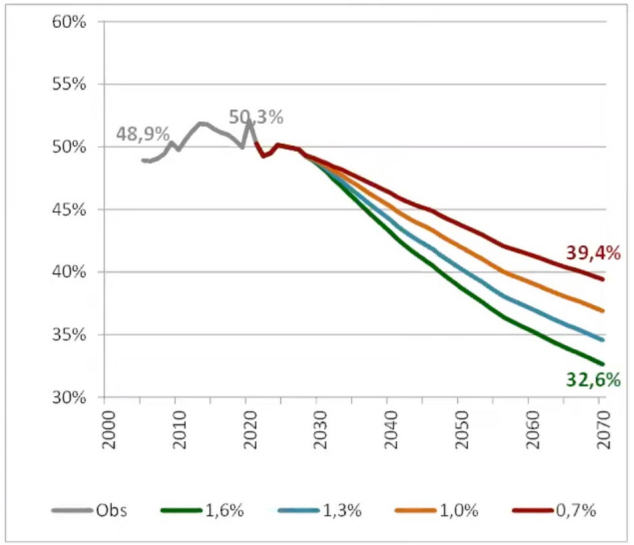

Pension moyenne brute 2021 : 1 613 €
RMPT brute moyenne 2021 : 3 210 €

Figure 2.6a - Pension nette moyenne en euros constants 2020

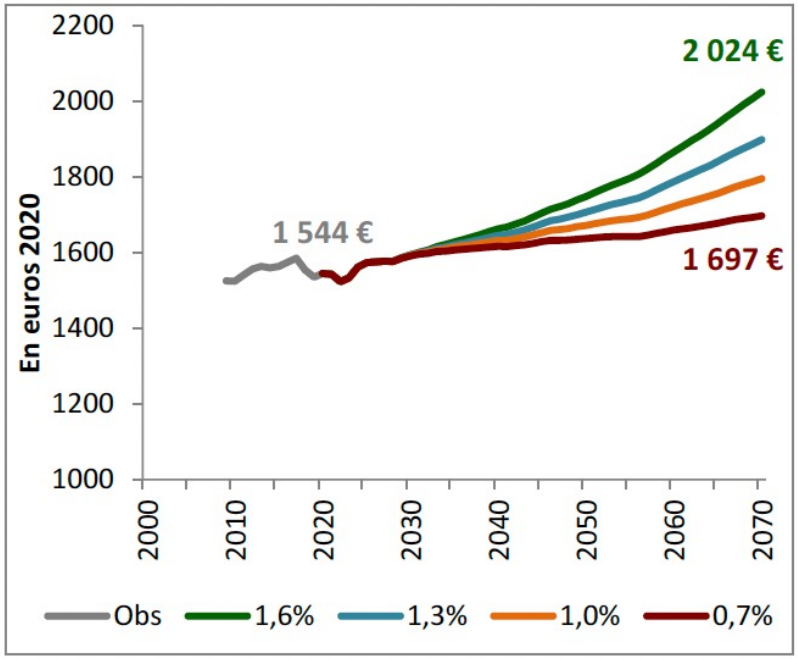

Figure 2.6b - Revenu net d'activité moyen en euros constants 2020

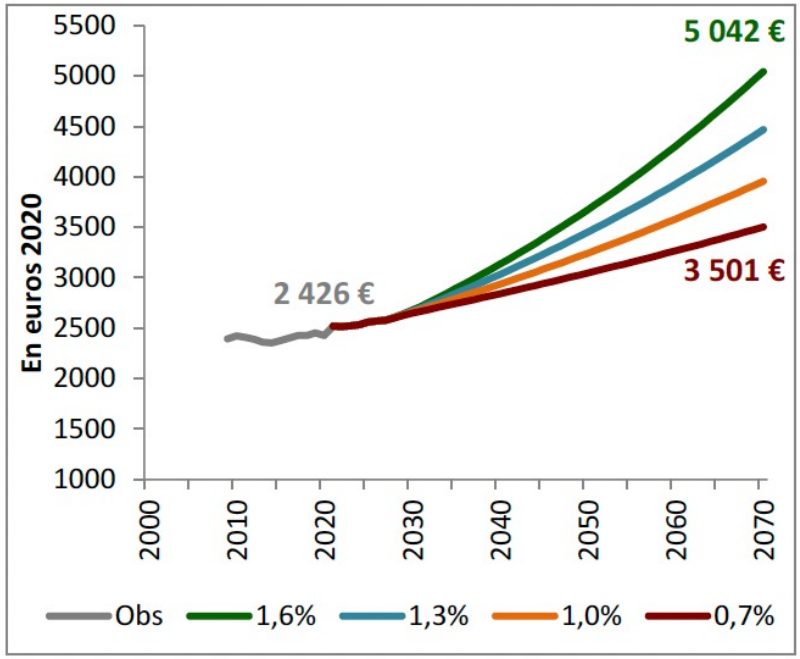

La pension moyenne croîtrait toujours plus que les prix, mais moins que les revenus d'activité

Pension nette moyenne en euros constants 2020

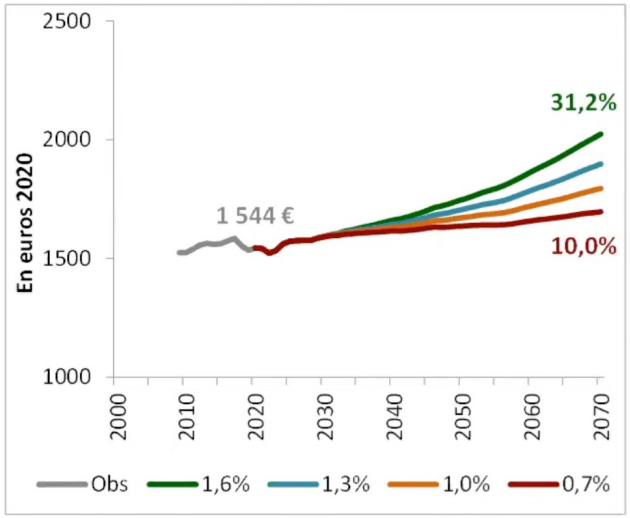

Revenu net d'activité moyen en euros constants 2020

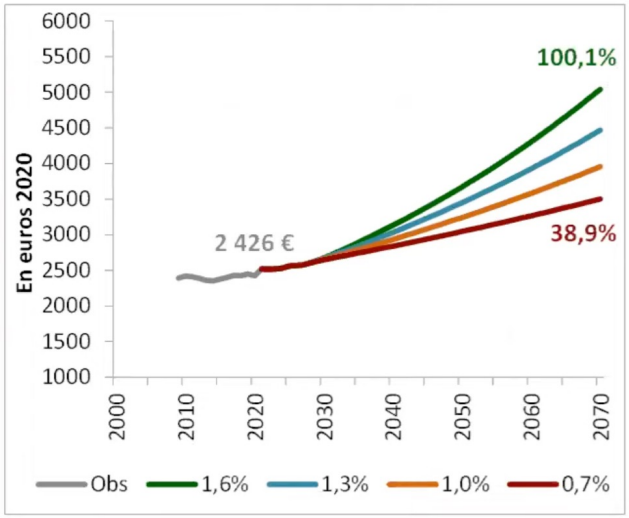

Champ : retraités vivant en France.
Sources : DREES, modèle ANCETRE 2020 ; INSEE, Comptes Nationaux ; projections COR septembre 2022.

Un âge de départ à la retraite qui augmenterait du fait des réformes passées pour atteindre 64 ans

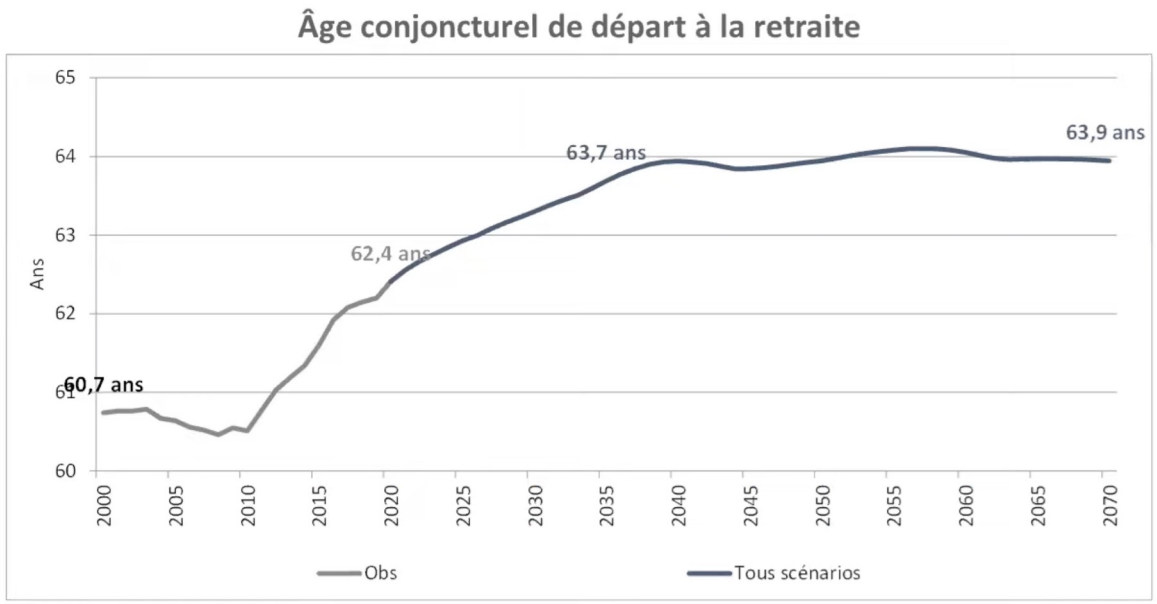

Sources : DREES, modèle Ancètre et projections COR – septembre 2022.

L'évolution des dépenses de retraite n'est pas compatible avec les objectifs du programme de stabilité

Dépenses du système de retraite en % des dépenses publiques

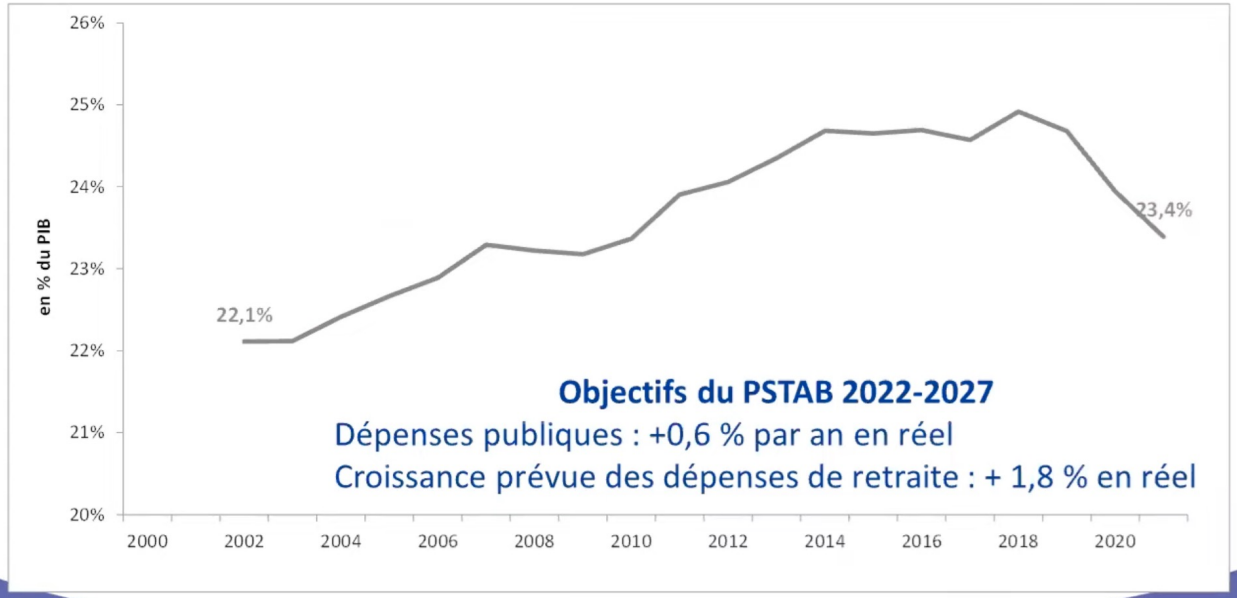

Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; comptabilité nationale INSEE.

Les recettes

Les ressources du système de retraite en 2021

Cotisations (salariés et employeurs) *Dont cotisations fictives Etat employeur*	79% *12%*
Impôts affectés	12%
Transferts (Famille, UNEDIC)	7%
Subventions d'équilibre	2%

Conditions de l'équilbre

- Dépenses : Taux de dépenses par rapport au PIB
- Recette : Taux de prélèvement par rapport au PIB
- Equilibre si taux de dépense = taux de prélèvement
- Taux de prélèvement n'est pas impacté par les reformes
- Si le taux de prélèvement est constant et que le taux de dépense est stable, le système de retraites devrait rester à l'équilibre…
- Or le taux de prélèvement va baisser !
- Privé : Taux de prélèvement reste stable
- Fonctionnaires : Taux de prélèvement baisse (moins de fonctionnaires, surtout collectivités territoriales et hospitaliers)
- Familles (Baisse de la natalité)

Les conventions

- Deux conventions :

1. La **convention EPR** (équilibre permanent des régimes) : conformément à la loi, les régimes de la fonction publique et les autres régimes spéciaux sont **systématiquement à l'équilibre**
2. La **convention EEC** (effort constant de l'Etat) : l'Etat maintient le taux d'effort en % du PIB qu'il connaît actuellement même si les dépenses (fonctionnaires d'Etat, régimes spéciaux) diminuent

Deux conventions pour mesurer la contribution de l'État au système de retraite

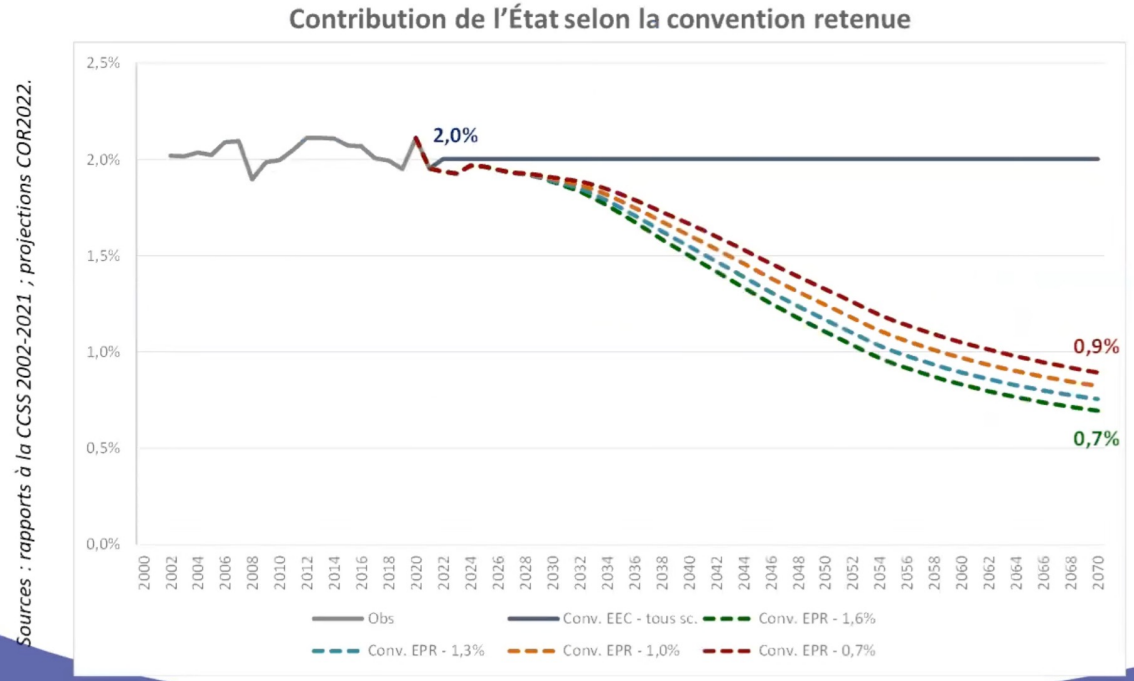

Sources : rapports à la CCSS 2002-2021 ; projections COR2022.

Solde

Le système de retraite est légèrement excédentaire en 2021

Solde du système de retraite en % du PIB

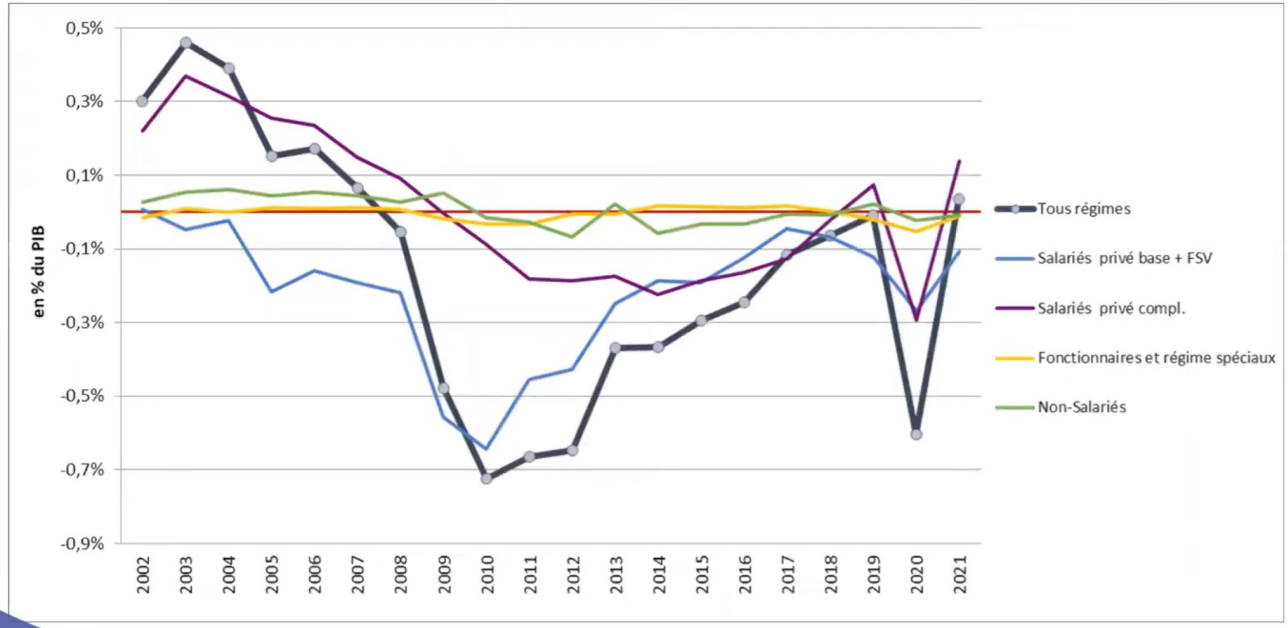

Le système de retraite serait déficitaire en moyenne sur les 25 prochaines années

Solde du système de retraite en % du PIB

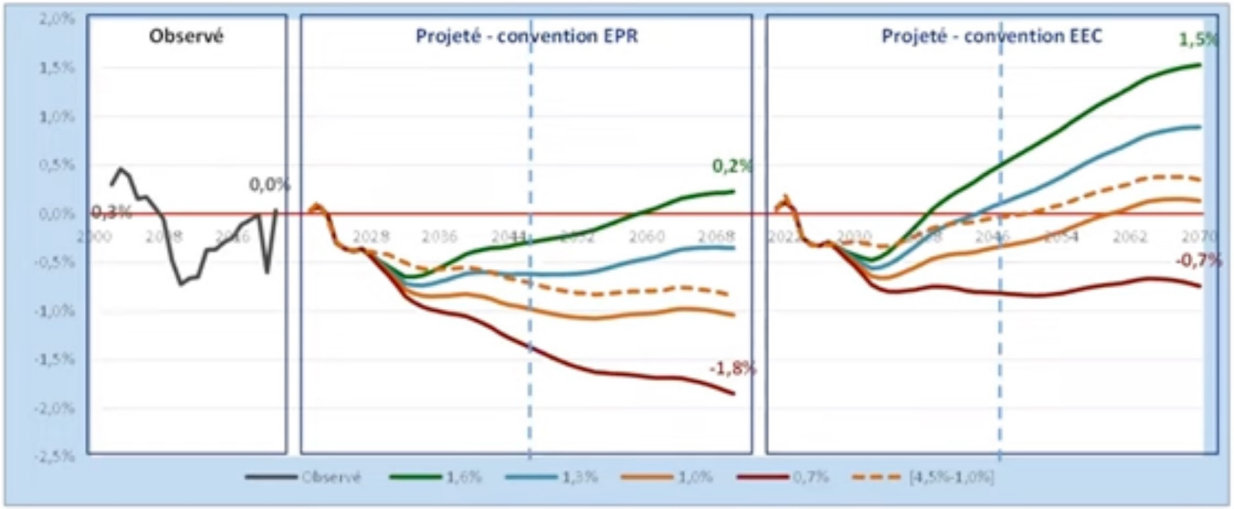

Sources : rapports à la CCSS 2002-2021 ; comptabilité nationale INSEE et projections COR2022.

Équilibre annuel du régime de la FPE et des régimes subventionnés

Contribution de l'État constante en % PIB

Dégradation du solde : effet taux de dépenses ou taux de prélèvement ?

En 2021, le système de retraite est à l'équilibre : les dépenses et les ressources représentent 13,8% du PIB

Evolution du solde par rapport à l'année 2021 (en point de PIB)	2027	2032	2040	2070
Convention EPR , sc. 1% ; tx de chômage 7%				
Evolution du solde	-0,4	-0,8	-0,9	-1,1
Evolution du taux de dépenses	+0,1	+0,7	+0,5	-0,1
Evolution du taux de ressources	-0,3	-0,1	-0,4	-1,1
Convention EPR, sc. 1%, tx de chômage 4,5%				
Evolution du solde	-0,4	-0,5	-0,6	-0,9
Evolution du taux de dépenses	+0,1	+0,3	+0,1	-0,3
Evolution du taux de ressources	-0,3	-0,2	-0,5	-1,2

Les actions possibles

De combien faut-il augmenter ou diminuer l'âge de la retraite pour atteindre l'équilibre chaque année ?

Ajustement de l'âge conjoncturel pour équilibrer structurellement le système de retraite chaque année jusqu'à 2070

Convention	Scénario	2027	2032	2040	2050	2060	2070
EPR	Ref.	63,1 ans	63,4 ans	63,9 ans	63,9 ans	64,1 ans	63,9 ans
	1,6%	+0,4 an	+0,8 an	+0,5 an	+0,3 an	0 an	-0,4 an
	1,3%	+0,4 an	+0,8 an	+0,8 an	+0,9 an	+0,7 an	+0,5 an
	1,0%	+0,4 an	+0,9 an	+1,1 an	+1,4 an	+1,5 an	+1,5 an
	0,7%	+0,4 an	+1,0 an	+1,4 an	+2,0 ans	+2,4 ans	+2,6 ans
EEC	Ref.	63,1 ans	63,4 ans	63,9 ans	63,9 ans	64,1 ans	63,9 ans
	1,6%	+0,4 an	+0,6 an	-0,2 an	-0,9 an	-1,9 an	-2,4 ans
	1,3%	+0,4 an	+0,7 an	+0,2 an	-0,3 an	-1,0 an	-1,3 an
	1,0%	+0,4 an	+0,7 an	+0,6 an	+0,4 an	0 an	-0,2 an
	0,7%	+0,4 an	+0,8 an	+0,9 an	+1,1 an	+1,0 an	+1,0 an

Source : projections COR – septembre 2022.

De combien faut-il augmenter ou diminuer le taux de prélèvement pour atteindre l'équilibre chaque année ?

Taux moyen de prélèvement à l'horizon de 25 ans en pourcentage
Taux moyen de prélèvement initial (2021) : 31,2%

En % des revenus d'activité	0,7%	1,0%	1,3%	1,6%
Convention EPR				
Taux moyen "spontané" de prélèvement	30,3%	30,2%	30,1%	30,0%
Augmentation nécessaire par rapport au taux "spontané"	1,7%	1,4%	1,1%	0,9%
Augmentation ou diminution nécessaire par rapport au taux initial	0,9%	0,4%	0,0%	-0,4%
Convention EEC				
Taux moyen de prélèvement	30,8%	30,8%	30,7%	30,6%
Augmentation nécessaire par rapport au taux "spontané"	1,2%	0,9%	0,5%	0,2%
Augmentation ou diminution nécessaire par rapport au taux initial	0,9%	0,4%	0,0%	-0,4%

Source : projections COR – septembre 2022

De combien faut-il augmenter ou diminuer la pension relative pour atteindre l'équilibre chaque année ?

Pension relative à l'horizon de 25 ans en pourcentage
Pension relative initiale (2021) : 50,3 %

En % du revenu moyen d'activité	0,7%	1,0%	1,3%	1,6%
Convention EPR				
Pension relative "spontanée"	47,7%	47,1%	46,5%	46,0%
Diminution nécessaire par rapport à la pension relative "spontanée"	-5,4%	-4,6%	-3,7%	-2,9%
Diminution nécessaire par rapport à la pension relative initiale	-8,0%	-7,7%	-7,5%	-7,2%
Convention EEC				
Pension relative "spontanée"	47,7%	47,1%	46,5%	46,0%
Diminution nécessaire par rapport à la pension relative "spontanée"	-3,9%	-2,8%	-1,7%	-0,6%
Diminution nécessaire par rapport à la pension relative initiale	-6,4%	-5,9%	-5,4%	-4,9%

Source : projections COR – septembre 2022

Les ajustements calculés sont mécaniques

Ils ne prennent pas en compte :

- Les effets conjugués des mesures et leur diffusion dans le temps (par ex, un recul de l'âge entraine une hausse des pensions à la liquidation)
- Les effets reports sur les autres dépenses sociales
- Les réactions éventuelles des régimes excédentaires
- Les effets de bouclage macroéconomique (effets controversés)
- Les effets sur le bien-être

Les actifs du système de retraites

La situation patrimoniale nette du système de retraite représente 6,5 % du PIB fin 2021

Fin 2021	En milliards d'euros	En % du PIB
Réserves des régimes en répartition (valeur de marché)	180,4	7,2%
FRR (actif en valeur de marché)	26,0	1,0%
Dette retraite à la CADES (situation nette)	-43,2	-1,7%
Situation patrimoniale nette du système de retraite	163,2	6,5%

Source : données des régimes.

Les retraités

La durée de retraite diminuerait à partir de la génération 1950, remonterait d'abord lentement des générations 1955 à 1975 puis plus fortement pour les générations suivantes

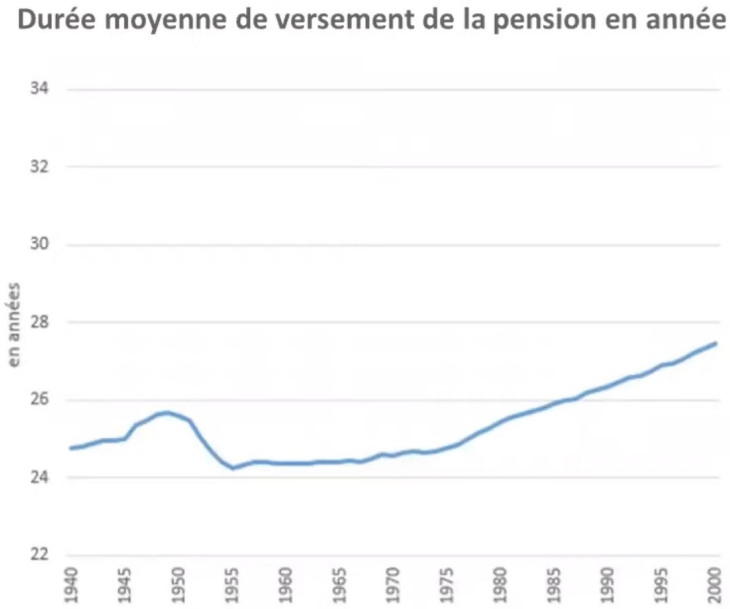

Sources : DREES, à partir de l'EIR 2016, INSEE, projections de population 2021-2070 et projections COR, septembre 2022.

Les années de vie gagnées à la retraite sont des années de vie en bonne santé

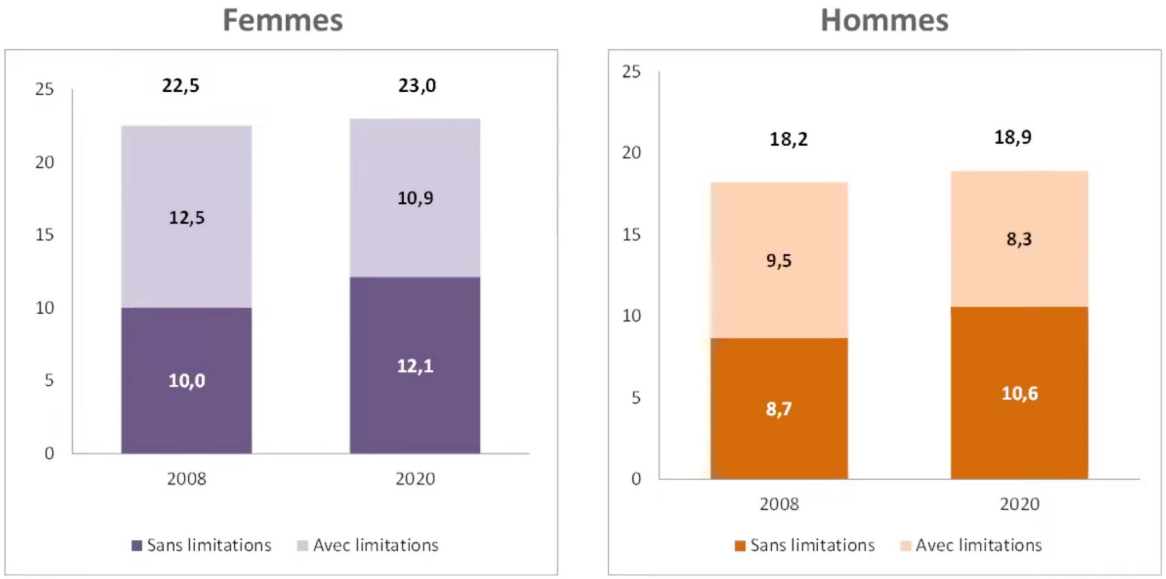

Source : calculs DREES à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'INSEE pour la mesure des incapacités.

Des revenus perçus au niveau de vie du ménage

Pensions brutes
des pensionnés

Revenus d'activité
des actifs

\+

Autres revenus du ménage

dont
revenus du patrimoine, transferts, autres prestations sociales

\-

Prélèvements sociaux et fiscaux

=

Revenu disponible du ménage

/

Taille du ménage

1 unité de consommation pour le premier adulte
+ 0,5 u.c. par adulte de + 14 ans
+ 0,3 u.c. par enfant de – 14 ans

=

Niveau de vie du ménage

Le niveau de vie des retraités stagne depuis 2012 mais il reste légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population

Niveau de vie moyen des retraités comparé à celui des actifs et de l'ensemble de la population

(hors loyers imputés et avant transferts inter générationnels)

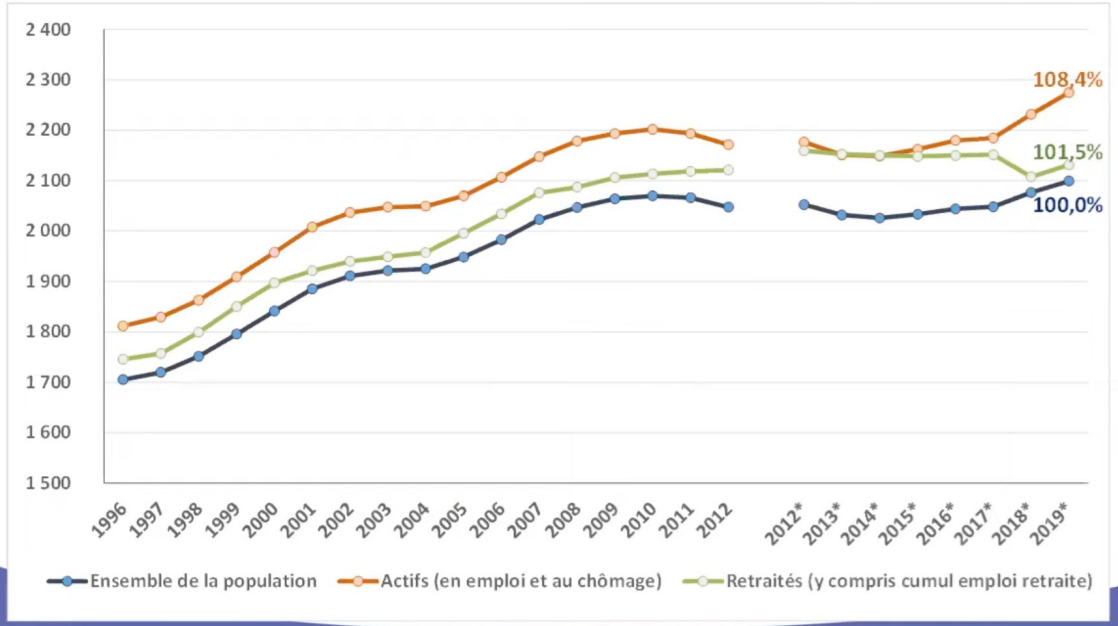

Sources : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2019.

Des inégalités de niveau de vie entre retraités qui se réduisent depuis 15 ans

Évolution 1996-2019 du rapport interdécile de niveau de vie

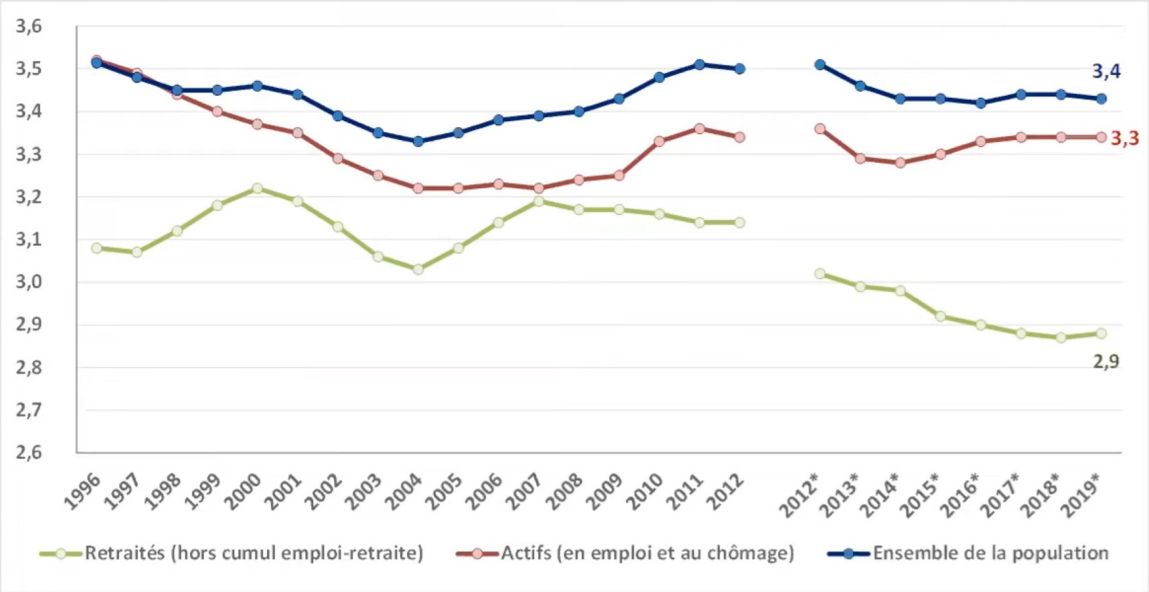

Sources : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2019.

Des taux de remplacement en baisse par génération

Taux de remplacement net (départ à la retraite au taux plein)

Non-cadre du secteur privé
(hors coef. de solidarité AGIRC-ARRCO)

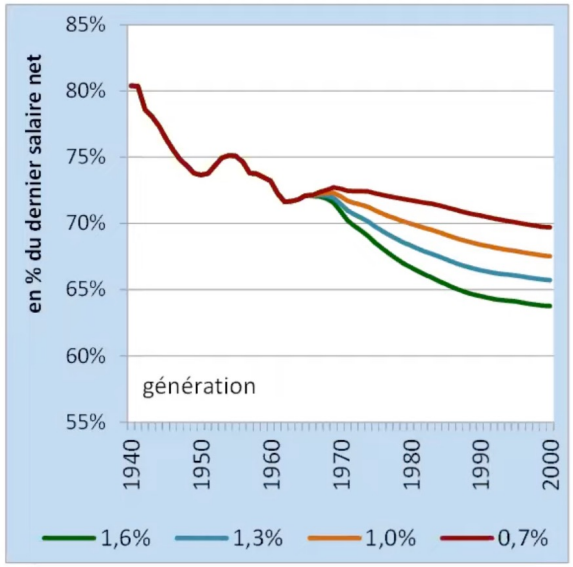

Fonctionnaire de catégorie B
(part des primes en augmentation)

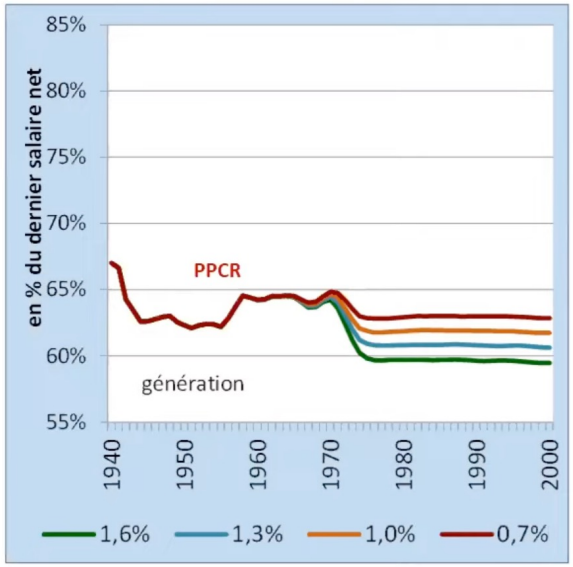

Source : DREES, modèle CALIPER.

Le niveau de vie relatif de retraités retrouverait dans le futur son niveau des années 1980 ; il dépendrait du scénario économique

Niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population

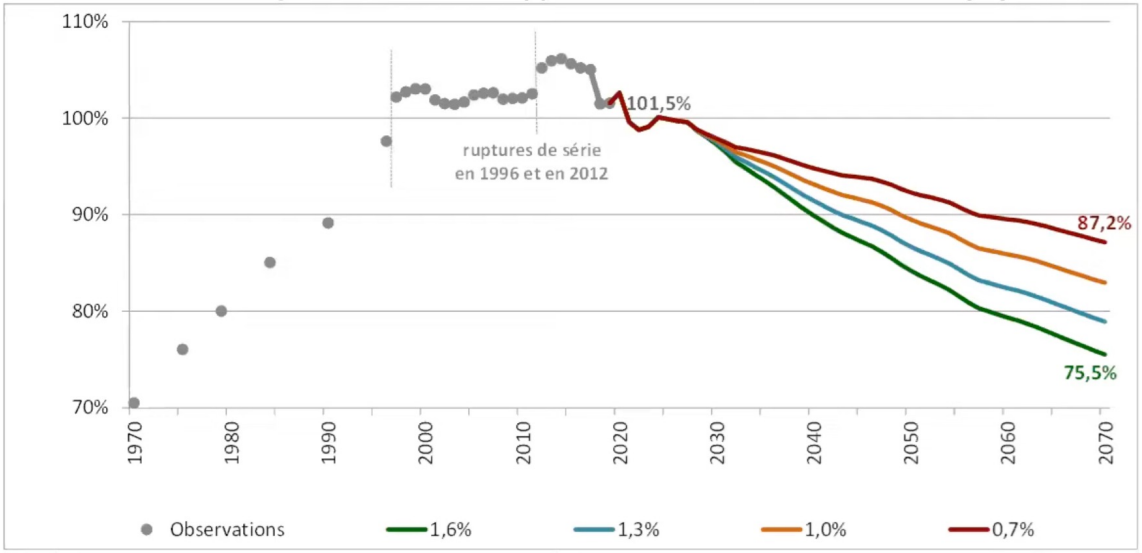

Sources : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1996 ; INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétropolées de 1996 à 2004 ; INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2019 ; projections COR – juin 2021 ; INSEE, modèle DESTINIE.

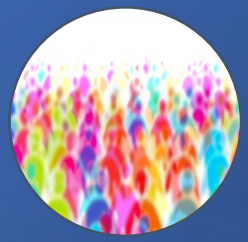

Une consigne de Bruxelles en contrepartie du plan de relance ?

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 juin 2022
(OR. fr, en)

9756/22

ECOFIN 546
UEM 150
SOC 341
EMPL 223
COMPET 444
ENV 541
EDUC 214
RECH 337
ENER 253
JAI 807
GENDER 86
ANTIDISCRIM 66
JEUN 97
SAN 342

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	9409/22 - COM(2022) 612 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant le programme national de réforme de la France pour 2022 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2022

Une consigne de Bruxelles en contrepartie du plan de relance ?

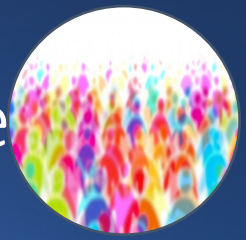

RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 9 juillet 2019

concernant le programme national de réforme de la France pour 2019 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2019

(2019/C 301/10)

(15) La réforme prévue du système de retraite pourrait aider à alléger la dette publique à moyen terme et réduire ainsi les risques pesant sur sa soutenabilité. L'équilibre budgétaire du système de retraite dépend fortement des hypothèses macroéconomiques. Selon le tout dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites, les dépenses de retraite représentaient 13,8 % du PIB en 2018; elles devraient en représenter 13,8 % en 2022, avant d'évoluer dans une fourchette comprise entre 11,8 % et 13,8 % à l'horizon 2070, suivant le taux de croissance retenu pour l'évolution dans le temps du PIB et de l'emploi. Plus de quarante régimes de retraite coexistent en France. Ils concernent des catégories de travailleurs différentes et fonctionnent selon des règles qui leur sont propres. Un projet de loi, attendu avant la fin de l'année, devrait uniformiser progressivement les règles de ces régimes, en vue de simplifier le fonctionnement du système de retraite, notamment pour améliorer sa transparence, son équité et son efficacité.

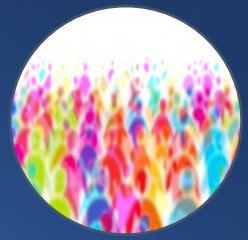

- Pas consignes sur l'âge de la retraite
- Recommandation pour harmoniser les 40 systèmes de retraites pour une meilleure visibilité
- Cette recommandation existe depuis 2019 donc avant la crise sanitaire
- Recommandations du 5 juillet 2021 qui permettent à la France de recevoir les 40 milliards d'aides européennes ne font à aucun moment référence à une réforme des retraites.
- Les recommandations ne sont pas contraignantes pour les états (Art 288 du Traité de l'UE).
- La France est à l'origine elle-même de son propre programme et le Conseil donne son avis (Semestre Européen) par des recommandations. Si les retraites figure dans une recommandation, c'est la France qui l'a indiqué dans son programme.